

8. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas sept mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour munitions, ficelle et carabines aux Sauvages du Nord-Ouest, en vertu des traités Nos. 4, 6 et 7 (l'année dernière les Nos. 4 et 6 seulement), pour l'année finissant le 30 juin 1879.

9. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des *Sioux à Qu'Appelle*, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

10. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trente-cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux frais d'arpentage sur les réserves des Sauvages du Nord-Ouest, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

11. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas dix-huit mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses générales de la surintendance du Nord-Ouest, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

12. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas sept mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour salaires d'instituteurs pour les Sauvages du Nord-Ouest, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

13. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour aider à des écoles de Sauvages en Ontario et Québec où le besoin s'en fait le plus sentir, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

14. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatorze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour augmenter les annuités payables en vertu du traité *Robinson aux Chippévas des lacs Huron et Supérieur*, de 96 centins à \$4 par tête, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

15. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la *Gazette du Canada*, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

16. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses d'impressions diverses, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

17. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinquante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses imprévues devant être faites en vertu d'un ordre en Conseil, et dont un compte en détail sera soumis au Parlement durant les premiers quinze jours de la prochaine session, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

18. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas douze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux frais de commutation au lieu d'une remise de droits sur articles importés pour l'usage de l'armée et de la marine, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

19. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour l'organisation du gouvernement dans le district de *Kéwatin*, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

20. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quinze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour la construction de casernes dans les territoires du Nord-Ouest, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

Résolutions à rapporter.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit,

MERCREDI, 24 avril 1878.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Oliver* fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre aujourd'hui.

M. *Oliver* informe aussi la Chambre qui lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance aujourd'hui, cette Chambre se formera de nouveau en le dit comité.

Et la séance ayant continué jusqu'à deux heures moins vingt-cinq minutes, mercredi matin, la Chambre s'ajourne alors.